

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 434

présenté par

Mme Chapelier et M. El Guerrab

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 36 :

« Les pays les moins avancés bénéficient dans ce contexte de la moitié de l'aide publique au développement de la France d'ici 2025. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à défendre le projet par sa genèse même qui était de lutter contre les inégalités mondiales en aidant les populations qui en ont le plus besoin, et ce, de façon cohérente avec la stratégie française.

La France a défini une liste de 19 pays prioritaires qui ne font pourtant pas partie de ses 10 principaux bénéficiaires. Un ciblage plus important vers les PMA participera automatiquement au rééquilibrage prêts/dons nécessaire. L'APD aux PMA a, pour rappel, reculé depuis 2015, passant d'un quart à moins d'un cinquième.

Pour respecter l'agenda 2030, le FMI préconise que près de 500 mds de dollars supplémentaires par an soient investis dans les PMA.

Cet amendement est issu de discussions avec Coordination Sud.